



ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DECHARGE CONCERNANT LES ENFANTS DU 1^{ER} CYCLE PRATIQUANT UNE ACTIVITE EXTRASCOLAIRE DE L'ASSOCIATION AHEZTARRAK

Je, soussigné(e), Monsieur/Madame*.....
autorise mon enfant (Nom-Prénom).....,
classe....., âge....., à se rendre à son activité extrascolaire par l'intérieur de la
structure (bâtiments et cours de récréation) du pôle enfance et de l'école élémentaire.

Précision sur l'activité ou les activités fréquentées (merci de préciser l'activité) :

- Activité Jour:..... Créneau horaire:.....
- Activité Jour:..... Créneau horaire:.....
- Activité..... Jour:..... Créneau horaire:.....
- Activité Jour:..... Créneau horaire:.....

Mon enfant retournera à l'Accueil périscolaire ou à l'ALSH à la fin de son activité danse OUI NON

Il sera pris en charge par :

	DEPART A L'ACTIVITE AVEC :	RETOUR DE L'ACTIVITE AVEC :
Civilité		
Nom		
Prénom		
Lien de parenté		
Téléphone domicile		
Téléphone travail		
Portable		
Signature de la personne autorisée		

Je déclare décharger de toute responsabilité la Collectivité d'Ahetze lors du déplacement de mon enfant accompagné par le ou les référent(s) adulte(s) mentionné(s) ci-dessus pour se rendre dans la salle de pratique de l'activité.

J'accepte le fonctionnement mis en place conjointement entre les services communaux et l'association Aheztarrak, à savoir que :

- L'enfant se rend accompagné par le ou les référent(s) adulte(s) mentionné(s) ci-dessus au sein de la salle de pratique de l'activité. Il n'est pas accompagné par le personnel communal.
- Le mercredi, l'enfant devant quitter ou rejoindre l'ALSH pendant le temps d'activité (9h30-12h et 14h30-15h45), est intégré au sein du groupe de vie présent à l'intérieur du Pôle Enfance (qui peut être différent de la classe d'âge de l'enfant).
- En cas d'activités spécifiques organisées pendant l'accueil périscolaire ou l'ALSH (sortie sur la journée ou activités spécifiques : venue d'un intervenant extérieur, spectacle de fin d'année,...), l'enfant est inscrit soit à l'activité programmée à l'accueil périscolaire ou l'ALSH, soit à l'activité d'Aheztarrak. Les deux activités ne peuvent pas se cumuler.

Fait le A.....

Signature du responsable légal

* Rayer la mention inutile